

Contribuez au Fonds permanent de solidarité Asie constitué par ESSF

dimanche 7 décembre 2014, par [ESSF](#), [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 7 décembre 2014).

Depuis 2004 – année où un tsunami dévastateur a frappé les côtes de l’océan Indien –, Europe solidaire sans frontières (ESSF) a mené de nombreuses campagnes d’aide financière aux populations asiatiques victimes de catastrophes humanitaires. En complément à ces initiatives spécifiques, nous avons ouvert en 2012 un Fonds permanent de Solidarité Asie. Aujourd’hui, avec l’aggravation du chaos climatique, les catastrophes industrielles, les guerres, la pauvreté, ce Fonds nous paraît plus nécessaire que jamais.

Une campagne financière demande du temps à être lancée, or les mouvements avec lesquels nous travaillons doivent commencer à agir immédiatement pour porter des secours dans l’urgence et contribuer à l’auto-organisation des populations frappées. En constituant une réserve financière permanente, le Fonds de solidarité permet d’envoyer sans attendre, sous forme d’avance, une première tranche d’aide.

Par ailleurs, le succès d’une campagne ponctuelle d’aide financière dépend dans une mesure non négligeable de la « visibilité » des victimes – c’est-à-dire de l’attention que leur portent les médias. Une donnée sur laquelle nous ne pouvons pas grand-chose. La création du Fonds nous aide à nous émanciper (au moins un peu) de la « dictature » de l’instantané et de l’image médiatique, en assumant la solidarité comme une responsabilité permanente.

L’aide doit bénéficier en priorité aux populations les plus démunies. Or les milieux populaires sont trop souvent doublement victimes : de la catastrophe humanitaire, puis d’une distribution socialement très inégalitaire et politiquement clientéliste de l’aide officielle. Les mêmes inégalités se reproduisent lors de la période de reconstruction. Pour combattre cet état de choses, nous travaillons avec des mouvements sociaux intervenant sur le terrain, à même de renforcer la capacité d’auto-organisation des populations concernées.

L’efficacité d’une politique d’aide de « peuple à peuple » exige ainsi une collaboration durable de « mouvements à mouvements ». Cependant, les organisations militantes qui œuvrent sur le terrain font face à de grandes difficultés.

Une initiative internationale est en cours pour assurer une meilleure défense des défenseur.e.s des droits humains qui, du fait de leur engagement, peuvent devenir elles-mêmes et eux-mêmes les victimes de la répression. L’expérience montre qu’il en va ainsi dans tous les champs de la solidarité. Les défenseur.es des droits humains, des victimes de catastrophes naturelles, ou de victimes de conflits militaires, ou encore de secteurs sociaux marginalisés, sont souvent menacé.e.s. Ces militant.es peuvent être enlevé.es, torturé.e.s, incarcéré.e.s... Il faut des moyens matériels pour mener dans les pays concernés une campagne démocratique pour assurer leur protection (financement des mobilisations, des frais juridiques, etc.). Grâce au Fonds permanent, nous y contribuons plus efficacement, même si modestement.

L’aide face aux désastres sociaux et humanitaires ne se limite pas aux secours d’urgence ni même

aux tâches de reconstruction post-catastrophe. Le lien avec les populations concernées doit être maintenu dans la longue durée. Le réseau des mouvements à même de porter une solidarité militante doit être renforcé. Là encore, nous voulons pouvoir mieux y contribuer, en coopération avec nos organisations partenaires, comme la Labour Education Foundation (LEF) au Pakistan, la coalition Mi-Hands aux Philippines créée après le super typhon Haiyan, les fédérations paysannes BKF-BKS au Bangladesh ou l'Institut International de Recherche et d'Education (IIRF) d'Amsterdam et Manille.

Nos moyens étant limités et les liens « historiques » d'ESSF se trouvant avant tout en Asie, c'est vers cette partie du monde que nos initiatives sont et resteront menées. Nous relayons par ailleurs, sur notre site Internet, les campagnes engagées en d'autres régions par d'autres associations ; mais le Fonds permanent de solidarité ne sera sollicité que pour l'Asie et, en priorité, là où nous avons noué des collaborations durables avec des organisations partenaires - le tout en fonction, évidemment, des moyens dont nous disposerons... grâce à vous.

Pierre Rousset

Europe solidaire sans frontières (ESSF)

Chaque campagne spécifique d'aide financière fait l'objet d'un bilan disponible sur ESSF, dans cette rubrique : [ESSF : nos campagnes de solidarité \[1\]](#).

Pour envoyer des dons

Chèques

Les chèques en euros seulement et payables en France à l'ordre d'ESSF doivent être envoyés à :

ESSF
2, rue Richard-Lenoir
93100 Montreuil
France

Banque :

Crédit lyonnais
Agence de la Croix-de-Chavaux (00525)
10 boulevard Chanzy
93100 Montreuil
France
ESSF, compte n° 445757C

Références bancaires nationales (RIB) :

Banque : 30002
Indicatif : 00525
N° de compte : 0000445757C

Clé : 12

Compte au nom de : ESSF

Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR85 3000 2005 2500 0044 5757 C12

BIC / SWIFT : CRLYFRPP

Compte au nom de : ESSF

Paypal : vous pouvez aussi transférer vos dons via Paypal (voir la commande placée en haut à gauche de la page d'accueil).

HelloAsso : vous pouvez aussi transférer vos dons via HelloAsso (voir la commande placée en haut à droite de la page d'accueil) :

<https://www.helloasso.com/associations/europe-solidaire-sans-frontieres/formulaires/1/widget>

En France, ces dons donnent droit à des déductions d'impôt. Il nous faut votre adresse pour vous envoyer un reçu fiscal (adresse en général indiquée sur les chèques).

Nous vous tiendrons régulièrement informés via notre site de la situation et de l'utilisation du fonds de solidarité.

Notes

[1] <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1072>